

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, , Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Cécile BESNIER – TRE COURT, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant, Lionel DUTHOIT, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Le Président ouvre la séance en rappelant aux conseillers communautaires le souvenir de leur collègue et ami Raymond VINCENT, décédé le 9 janvier 2017 et souligne son engagement fort au service des autres.



Présentation de l'Etable de Monsieur + et de la programmation.

Gérée par une association qui fonctionne sur la base du bénévolat et d'un emploi aidé à raison de 20 heures par semaine, l'Etable de Monsieur + située à La Peyrouse sur la commune historique de Louvenne offre un espace de création et de diffusion de spectacles qui peut s'accompagner par un lieu de résidence pour les artistes. La programmation très éclectique permet une planification d'une quarantaine de dates par an, ouvert à tout public et tranche d'âge. Cette organisation assure une dimension sociale et culturelle sur le territoire communautaire, renforcée par l'accueil des enfants des écoles. Elle bénéficie du soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ; les aides du Conseil Départemental sont liées à celles des communes ou des communautés de communes. Une demande sera adressée en ce sens



Intervention du Président de l'Association Sportive d'Arinthod et du Groupement Jeunes Petite Montagne « Arinthod Aromas Saint-Julien »

Ce groupement permet la possibilité aux enfants ou adolescents (environ 160 licenciés) de jouer en équipe de leur niveau ou tranche d'âge tout en assurant une cohérence sur l'ensemble du territoire communautaire partageant la même couleur de maillot, des règles de fair-play, de partage, de savoir vivre ensemble autour d'une motivation commune, soutenue par l'implication des parents et des bénévoles. Le Président souligne cette volonté de préparer « des citoyens pour demain entourés des notions de travail ensemble, de convivialité de nos villages ».



Assainissement :

Approbation des zonages d'assainissement sur les communes historiques de LAINS, LEGNA et sur les communes de MONNETAY, VOSBLES.

Après avoir délibéré sur chaque projet de zonage d'assainissement sur chaque commune ci-dessous et décidé de le soumettre à enquête publique, celle-ci étant terminée, les techniciennes présentent les conclusions du Commissaire Enquêteur et précisent que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvés sont tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de la commune concernée aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Commune historique de LAINS, commune intégrée à la commune nouvelle de MONTLAINSA au 01/01/2017

L'enquête publique s'est déroulée en mairie de LAINS du 27 octobre 2016 au 1er décembre 2016 inclus. Quelques remarques sur les contraintes liées aux travaux d'assainissement non collectif ainsi que l'orientation de l'écoulement des eaux usées ont été mentionnées. Le commissaire a émis un avis favorable sans réserve mais assorti de recommandations par rapport à un dialogue à instaurer à toutes les échelles du territoire. Par 43 votants 42 pour 1 abstention 0 contre, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le plan de zonage d'assainissement tel que proposé en assainissement non collectif.

Commune historique de LEGNA, commune intégrée à la commune nouvelle de VALZIN EN PETITE MONTAGNE au 01/01/2017

L'enquête publique s'est déroulée en mairie de LEGNA du 21 octobre 2016 au 19 novembre 2016 inclus. Le commissaire a émis un avis favorable au zonage proposé sans réserve et sans recommandation. Après clôture de l'enquête publique, une pétition signée par 63 personnes en faveur de l'assainissement collectif a été transmise à la CCPM, le Président précise que certes, il existe des contraintes mais pas au-delà de celles des autres villages et rappelle les choix effectués précédemment.

Par 43 votants 42 pour 1 abstention 0 contre, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le plan de zonage d'assainissement tel que proposé en assainissement non collectif

MONNETAY : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de MONNETAY du 27 octobre 2016 au 1er décembre 2016 inclus. Le dossier d'enquête n'a pas été consulté par les habitants. Le commissaire a émis un avis favorable sans réserve et sans recommandation.

Par 43 votants 43 pour 0 abstention 0 contre, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le plan de zonage d'assainissement tel que proposé en assainissement non collectif

VOSBLES : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de VOSBLES du 21 octobre 2016 au 19 novembre 2016 inclus. Le dossier d'enquête n'a pas été consulté par les habitants. Le commissaire a émis un avis favorable sans réserve et sans recommandation.

Par 43 votants 43 pour 0 abstention 0 contre, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le plan de zonage d'assainissement tel que proposé

VILLECHANTRIA : Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a assorti son avis, de réserves que la communauté de communes ne peut pas lever, faute d'être compétente. Attache est prise avec un cabinet juridique pour connaître la procédure à adopter, le zonage d'assainissement sera présenté ultérieurement en conseil communautaire pour approbation.

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ces documents ont été adressés aux conseillers communautaires avant la réunion pour qu'ils en prennent connaissance. Ils sont structurés sous la même forme que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité chacun des rapports présentés et prend acte que les rapports seront tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de chacune des communes membres de la Communauté de Communes Petite Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.



Environnement :

Définition de l'intérêt communautaire par rapport aux contrats Natura 2000 signés avant le 01/01/2017 avec ARINTHOD et la commune historique de MONTAGNA le TEMPLIER.

Les statuts avec effet au 01/01/2017 et la délibération du 15/12/2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire présentent l'environnement comme une compétence très large. Des contrats Natura 2000 avaient été signés par les communes avant le 31/12/2016 portant contractualisation avec l'État et l'Europe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de sortir du champ de l'intérêt communautaire ces contrats soit :

- le contrat Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers portant sur la restauration hydraulique et la reconquête écologique des marais de Brenet et Vogna déposé le 24/10/2016 par la commune d'ARINTHOD,
- le contrat Natura 2000 en milieux forestiers portant sur la mise en place d'un îlot de bois sénescents déposé le 24/10/2016 par la commune d'ARINTHOD,
- le contrat Natura 2000 en milieux forestiers portant sur la mise en place d'un îlot de bois sénescents et d'arbres disséminés déposé le 21/10/2016 par la commune de Montagna-le-Templier, aujourd'hui Montlainsia,

Il prend acte que la contractualisation se poursuivra donc avec les communes concernées

Divers

Une lettre d'information sur les actions Natura 2000, à destination de tous les foyers est remise aux maires pour permettre sa distribution. Merci de leur collaboration.

Dans le cadre des animations Natura 2000 et des manifestations nationales, la communauté de communes organisera, en lien avec les producteurs locaux, la commune de Vescles et son foyer rural et l'association les Morillons, une fête de la nature à VESCLES le 20 mai 2017. Retenez cette date sur votre agenda !

Organisation étude eau potable.

Des échanges avec le Conseil Départemental vont permettre de définir précisément l'étude préalable au transfert.

Compétence GEMAPI.

A l'issue de la réunion, le comité de pilotage (Ain) s'orienterait sur un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) unique permettant de gérer la basse vallée de l'AIN et la fusion des syndicats existants qui traitent ce thème aujourd'hui ou leur changement de compétence....Une taxe est déjà prélevée dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations.

Désignation des délégués au SICTOM

Suite à la nouvelle carte intercommunale, le SICTOM veut mettre à jour les listes des délégués. Un mail a été adressé aux communes dans ce sens. Les communes de la communauté de communes Petite Montagne proposent à cette dernière le nom d'un délégué titulaire et celui d'un suppléant (sauf ARINTHOD- 2 titulaires et pas de suppléant), le conseil communautaire valide ensuite ces propositions. Faute de réponses des

maires, le conseil communautaire suppose que les propositions faites après le renouvellement des conseils municipaux en 2014 restent valables. Si tel n'est pas le cas, merci de le faire savoir.

Retenu par un conseil d'école, Monsieur LAMARD, Vice- Président en charges des affaires scolaires s'excuse de son retard.

Fiscalité F.P.U. : Attributions compensatrices

Compte-rendu de la CLECT du 07/02/2017 (commission locale d'évaluation des charges transférées) : Comme toutes les communes n'avaient pas désigné leurs représentants (un titulaire et un suppléant par commune cf délibération du 15.12.2016) - 16 retour sur 28- par souci de transparence et de légitimité, l'élection du Président et du Vice-Président a été reporté à une date ultérieure. Toutefois une réunion de travail a eu lieu pour préparer la réunion de ce jour.

Validation des montants prévisionnels des attributions compensatrices.

Le Président rappelle que le régime fiscal FPU adopté le 15.12.2016 impacte la perception de la « fiscalité économique » (ex TP), mais qu'en contrepartie de la perte du produit de l'impôt économique local, les communes perçoivent de la communauté une attribution de compensation. Ce reversement contribue à assurer une neutralité budgétaire tant pour les communes que pour la CCPM. Les montants sont figés mais recalculés si un transfert de charges nouvelles intervient.

Considérant les états fiscaux 2016, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, fixe le montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles hors CPS et DUSTP, pour l'année 2017 ainsi :

COMMUNES nouvelles	COMMUNES ou Communes historiques	Montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles hors CPS et DUSTP
	ANDELOT-MORVAL	5 077 €
	ARINTHOD	167 996 €
AROMAS	AROMAS VILLENEUVE LES CHARNOD	9 049 €
	LA BOISSIERE	860 €
	BROISSIA	228 €
	CERNON	275 258 €
	CEZIA	412 €
	CHARNOD	323 €
	CHEMILLA	508 €
	CHISSERIA	3 939 €
	CONDES	36 255 €
	CORNOD	3 373 €
	DRAMELAY	90 €
	GENOD	345 €
	GIGNY SUR SURAN	9 322 €
	LAVANS SUR VALOUSE	520 €
	MARIGNA SUR VALOUSE	657 €
	MONNETAY	384 €
	MONTFLEUR	2 364 €
MONTLAINIA	DESSIA, LAINS, MONTAGNA LE TEMPLIER	5 040 €
	MONTREVEL	16 289 €
	SAINT HYMETIERE	453 €
THOIRETTE - COISIA	COISIA , THOIRETTE	62 162 €
	VALFIN SUR VALOUSE	1 120 €
VAL SURAN	BOURCIA , LOUVENNE, SAINT JULIEN SUR SURAN VILLECHANTRIA	30 681 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	CHATONNAY, FETIGNY LEGNA, SAVIGN	2 184 €
	VESCLES	20 568 €
	VOSBLES	4 289 €

Il prend acte que les montants des Attributions Compensatrices définitives seront connus après connaissance de la DUSTP (Dotation Unique Spécifique Taxe Professionnelle) et de la partie CSP (Compensation pour la suppression Part Salaire) entrant dans ce calcul en vertu de la loi de finances 2017, de l'avis de la CLECT et d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Périodicité des versements des attributions compensatrices.

Compte tenu des montants prévisionnels des Allocations Compensatrices, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide que les Attributions Compensatrices feront l'objet d'un versement aux communes selon les modalités ci-dessous :

Attributions Compensatrices prévisionnelles – montant inférieur ou égal à 10 000 €

- un versement en juin de chaque année

Attributions Compensatrices prévisionnelles – montant supérieur à 10 001 €

- versement mensuel du montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles divisé par 12

Attributions Compensatrices définitives après application de la réglementation en vigueur pour connaître le montant

- quelque soit le montant, une régularisation annuelle en fin d'année correspondant au montant des Attributions Compensatrices définitives défalquée du montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles déjà versées.

Affaire Tourisme :

PDIPR : programme pluriannuel d'entretien, de balisage et de travaux autour des sentiers d'interprétation.

Par le biais du programme triennal d'entretien et de petits travaux, le Conseil Départemental rend éligible aux subventions les 315 kilomètres inscrits à raison de 10 €/Km.

Pour bénéficier des subventions par rapport aux aménagements potentiels, une liste reprenant une programmation sur 3 ans sera déposée auprès des services du Conseil Départemental. Cette liste est assez conséquente, tous les projets ne seront pas forcément menés à terme.

Indemnité kilométrique et frais de repas des stagiaires notamment des étudiants.

Des stagiaires ou des étudiants effectuent des missions ponctuelles sur le territoire, le Conseil Communautaire valide le versement d'indemnités kilométriques et frais de repas pour ces agents selon les tarifs en vigueur et sur justificatifs.

Présentation d'un parcours aventure jeu sur MONTFLEUR et financement.

La mise en place d'un parcours aventure jeu sur MONTFLEUR est en cours de réflexion. Il pourrait s'agir d'un circuit à vélo à assistance électrique, comprenant aussi une boucle pédestre. L'énigme – fil conducteur du jeu – est à construire. Une subvention du Massif, la vente des sacs aventure prévue début d'été permettrait de financer la réalisation de ce projet estimée à 45 000 € HT. Des subventions LEADER vont également être sollicitées. Le Maire de la commune de MONTFLEUR propose que des membres de son conseil soient associés à cette initiative.

Approbation de la convention d'objectifs et moyens de l'Office de Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne.

Le conseil communautaire approuve la convention d'objectifs et prend acte de la répartition des contributions financières : respectivement 66 % pour le Pays des Lacs, 17 % pour la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et 17 % pour la Communauté de Communes Petite Montagne

Rachat anticipé de la ferme Les Perris à Savigna par la EARL Les Perris, preneur et exploitant

En 2007, un bâtiment construit et financé par la communauté de communes et éligible aux subventions a été mis à disposition de la EARL LES PERRIS sous forme de crédit-bail, moyennant un loyer trimestriel de 2512.32 € couvrant l'échéance trimestrielle des emprunts. L'EARL LES PERRIS demande le rachat du bâtiment, le conseil communautaire donne un accord de principe favorable à ce rachat, sous réserve de l'application des clauses de la convention de mise à disposition.

Compétence PLUI : délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) aux communes.

L'adoption des statuts avec effet au 01/01/2017 implique aux communes l'impossibilité de faire jouer la minorité de blocage prévue par la Loi ALLUR et le transfert automatique du Droit de Préemption Urbain (DPU) des communes à la communauté de communes. Dans l'attente des informations qui seront apportées par les agents de Direction Départementale des Territoires qui participeront au prochain conseil communautaire, les maires sont invités à contacter la communauté de communes si une consultation DPU leur est transmise.

Fibre optique : Compte- rendu des différentes réunions de travail.

Choix du programme des opérations envisagées sur l'E.P.C.I

Le bureau communautaire élargi à Cyril JOURNEAUX et Jérôme BENOIT ont travaillé sur la mise en œuvre du schéma départemental du numérique sur le territoire de la Petite Montagne. Ce programme prévoit la couverture d'environ la moitié des communes de l'EPCI à horizon 5 ans.

Pour rappel, deux solutions existent : la montée en débit et la fibre. La volonté de la communauté de communes est de bénéficier d'un maximum de fibre, solution la plus pérenne. En effet, la montée en débit est certes moins onéreuse, mais ce système sera dépassé d'ici 5 à 8 ans. La fibre apparaît donc comme un investissement plus judicieux.

Le Conseil Départemental sollicite les EPCI pour participer à hauteur de 25% du coût total de déploiement et pour déterminer les secteurs prioritaires. Pour déployer le très haut débit, le territoire a été découpé en plaques. La Communauté de Communes Petite Montagne - CCPM - en compte 16, le Conseil Départemental a souhaité que la CCPM se positionne pour apporter la fibre sur 8 ou 9 d'entre elles. Or, sur 38 communes historiques, la CCPM compte 22 communes « blanches », c'est-à-dire avec un débit inférieur à 2 méga, réparties sur 12 plaques.

La CCPM a donc rencontré le Président du Conseil Départemental puis écrit un courrier pour expliquer que cet arbitrage était très difficile à rendre. Ainsi, la CCPM a travaillé avec les services du Conseil Départemental pour mettre au point un programme qui pourrait être envisagé sur le territoire.

Ce programme permet de couvrir toutes les zones blanches, avec seulement deux opérations de montée en débit. Le Conseil Départemental doit approuver ou amender ce programme sous un mois.

Suite à la présentation, de nombreuses questions sont posées, notamment sur la possibilité que le Conseil Départemental augmente son programme afin de couvrir toute la population. Cyril JOURNEAUX pose la question des communes qui ne sont pas dans le schéma à 5 ans : a-t-on la garantie qu'elles seront couvertes ? Un programme à 10 ans est également prévu, mais il ne fait pas partie de la convention actuelle.

Denis RENAUD et Jean-Claude NEVERS indiquent que la montée en débit est une solution peu efficace.

Cyril JOURNEAUX et Gérard CHARRIERE font part de leur souhait de voir un programme couvrant toute la population, en indiquant que les taux d'emprunts sont actuellement très bas et que le numérique est un investissement très structurant.

Jean-Charles GROSDIDIER indique que le Conseil Départemental évolue dans un souci d'équité sur tout le Jura et un environnement financier très contraint. Il n'a pas été possible de proposer, dans un 1^{er} temps, un plan couvrant toute la population.

Le programme de déploiement suivant est donc soumis au vote (en rouge, les communes « blanches »)

Communes	programme 5 ans fibre	programme 5 ans montée en débit
SIGNY - GRAYE ET CHARNAY - LOISIA	83 520 €	
DESSIA - SAIN - SAINT ILTIEN - LOUVENNE - MONTREVEL	237 600 €	
BOISSIA - BOURCIA - VILLECHANTRIA		11 270 €
CHARNOD - MONTAGNA LE TEMPLIER - MONTHEUR - VILLENEUVE LES CHARNOD	136 800 €	
CEZIA - CHEMILLA - GENOD - LAVANS SUR VALOISE - SAINT HYMETIERE - VOSBLES	149 760 €	
ARINTHOD - CHISSERIA - DRAMELAY - VALFIN SUR VALOISE	176 040 €	
ARINTHOD		
CHATONRAY - FETIGNY - LA BOISSIERE - LEGNA - SAVIGNA	145 800 €	
CHAMBERIA - MARGNA - MONNETAY - NANCUISE		17 250 €
CORNOD - THOIRETTE	73 800 €	
AROMAS - THOIRETTE	75 240 €	
COISIA - THOIRETTE	57 600 €	
CHANCIA - CONDES - VESICLES	80 280 €	
SERNON - LECT		
ANDELOT MORVAL - FLORENTIA - LA BALME D'EPY - NANTEY - THOISSIA - VAL D'EPY		
coût à la charge de la CCPM	1 216 440 €	28 520 €

Si ce programme était approuvé par le Conseil Départemental, la CCPM devrait déterminer quels secteurs seraient couverts en premier.

Le conseil communautaire, par 4 voix contre, 11 abstentions, approuve ce programme de déploiement du très-haut débit sur la communauté de communes.

CIAS : nomination de 3 membres.

Par délibération du 20 mai 2014, le conseil communautaire avait fixé à 25 le nombre de membres du CIAS 'Centre Intercommunal d'Action Sociale' soit le président membre de droit, 12 membres représentant les

structures œuvrant dans le domaine social et 12 membres élus. Comme le nombre d'élus doit être égal à celui des membres représentatifs des associations, compte tenu des arrêtés de retrait des Communes membres, le conseil communautaire élit à l'unanimité Jean-Paul COULON, Pascal FEAU et Jean-Claude NEVERS. Il prend acte que Josiane CARRETIE, Françoise DUBOCAGE, Marie-Christine CHARBONNIER, Nicole VELON, Cyrille JOURNEAUX, Jean-Yves BUCHOT, Claude BONNE, Isabelle BRANCHY et Bernard RUDE siégeront également au CIAS.

Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président.

Assainissement collectif :

o Assainissement collectif - Entretien des ouvrages : marché pour 2 ans, à bon de commandes.
2 propositions ont été reçues : société SARP CENTRE EST et entreprise HUSSON Alexis. Cette dernière a été retenue.

o Maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de SAINT-HYMETIERE / CHEMILLA

Considérant l'analyse des 4 offres reçues pour cette mission de maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de SAINT-HYMETIERE / CHEMILLA : VERDI Ingénierie, ABCD géomètres experts, SIDEC du Jura, GEOPROTECH et leur classement permettant de considérer que l'offre de ABCD géomètre a été jugée l'offre la mieux disante, un marché public est signé avec ce cabinet de géomètres situé à MONTMOROT pour un montant de 20 328.00 € HT .

Assainissement non collectif

La maintenance de l'application informatique de gestion des installations d'assainissement non collectif est confiée à l'entreprise GFI GEOSPHERE pour un montant annuel de 490 € HT / an.

Voirie

o Elagage 2016 - 2017

Considérant l'analyse des offres, l'élagage sera réalisé selon les attributions ci-dessous

- CAILLON Environnement : Saint Julien : 3 876.00 € TTC
- Christian BUCHOT: Arinthod Nord et Sud : 9 540.00 € TTC
- Christian BUCHOT : Commune d'Aromas sciage au tarif horaire de 82 € HT

o Sentier piétonnier école Saint Julien pour accéder à la salle de tir à l'arc

L'entreprise Dam Paysage effectuera les travaux pour la somme de 1 368 € TTC

o Travaux de déblaiement d'une parcelle sur la ZA de Saint Julien et busage de son accès

Considérant l'analyse des offres reçues, l'entreprise Martin de Gigny sur Suran effectuera ces travaux, moyennant les sommes respectives de 2 000 € HT pour le déblaiement et 2 206.60 € HT pour le busage de l'accès

Chaufferie Bois

o Fourniture et installation d'un adoucisseur sur le réseau d'alimentation des chaudières bois

Après analyse des offres de Phar-Eaux et Engie Cofely, ce marché est confié à l'entreprise Phar-Eaux située à LARNAUD pour un montant de 1486 HT

o Modification conduit de fumée

Elle sera réalisée par l'entreprise TTS Tôlerie Tuyauterie Soudure située à ORGELET pour un montant de 2534.50 HT.

o Exploitation - Chaufferie bois- réseau de chaleur –sous stations

Le marché initial avec l'entreprise Enegie Cofely devait se terminer le 31 décembre 2016. Pour éviter un changement (éventuel) de prestataire à cette période en terme d'intensité de chauffage, un avenant a été signé. Il permet de poursuivre les prestations dans les conditions actuelles jusqu'au 31 juillet 2017.

Tourisme

o Valorisation du pic d'Oliferne

Considérant l'analyse des 3 offres reçues remises par les cabinets Emmanuel COUDEL, PRESENCE et MEDIEVAL et leur classement, l'étude pour la valorisation du Pic d'Oliferne est confiée au cabinet MEDIEVAL, situé à Lyon pour un montant de 36 735 € HT.

o Etude pour l'aménagement et la valorisation du Lac de Coiselet

2 offres ont été reçues d'une part par le cabinet MLV et d'autre part par l'ATELIER ZOU. Le marché public pour cette étude est conclu avec le cabinet ATELIER ZOU, basé à Lons le Saunier pour un montant de 39 440 €.

Finances

Pour pallier le décalage entre la date de paiements des factures et le versement des subventions une ligne de trésorerie est nécessaire. Elle est souscrite auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bourgogne Franche Comté, pour une durée d'un an et d'un montant de 300 000 €. Les intérêts sont dus en fonction des tirages.

Assurances

Suite aux diverses propositions – marché groupé mis en place par le Centre de gestion du Jura, la Smacl et Groupama, les contrats d'assurances permettant de garantir les risques statutaires (principalement le remboursement des arrêts maladie ou de longues durée, de maternité....) sont conclus avec la SMACL moyennant une cotisation fixée à 6.57 % du montant des traitements des agents affiliés à la CNARCL et à 0.95 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Gestion du patrimoine

- o Mise à disposition de locaux pour des permanences à caractère social ou visite médicale

Pour effectuer les visites médicales, les locaux sont mis à disposition de l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Jura (SIST BTP) et de l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Jura (AIST 39) moyennant le paiement d'une indemnisation de 75 € par journée d'utilisation.

- o Location d'un logement temporaire

Madame Louise MICHEL loue un logement du 01 février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018 pour un loyer mensuel fixé à 430.00 € TTC, toutes charges comprises.

Affaires diverses

Voirie :

La commission se rendra sur le terrain le 21 février 2017 avant de proposer un programme de travaux.

Le Vice – Président rappelle qu'il serait opportun de prévoir la pose fourreaux pour la fibre optique à chaque fois que des tranchées sont creusées.

Affaires scolaires

Malgré les démarches, à la rentrée de septembre 2017, deux classes en primaire seront fermées soit une à SAINT JULIEN et une à ARINTHOD. Les 2 autres classes menacées de fermeture (maternelle sur à ARINTHOD et sur AROMAS) sont maintenues. Les effectifs conditionnent les existences de classe, il serait souhaitable que les enfants de CERNON soient scolarisés à ARINTHOD et non plus à LECT. Si l'école de Lect était un jour menacée, à terme où les enfants de Cernon seront-ils scolarisés ? Néanmoins la vie des familles et des enfants doit être pris en considération.

Fonctionnement

Les élections suivant la création de la commune nouvelle THOIRETTE-COISIA et le choix de madame Martine MATIAS oblige cette dernière à ne plus siéger au conseil communautaire, une nouvelle organisation se profile.

Accusé de lecture

Pour améliorer le suivi des messages adressés par messagerie électronique, il est important que le destinataire accuse réception des messages adressés- d'autant plus que des dysfonctionnements des lignes internet ont été constatés.

Projet de territoire

Des réunions publiques se tiendront à

Lundi 27 février 2017 à 20 heures THOIRETTE

Lundi 06 mars 2017 à 20 heures ARINTHOD

Mardi 07 mars 2017 à 20 heures SAINT-JULIEN

Elles permettront à chacun de prendre connaissance du diagnostic du territoire, d'exprimer sa conception et les ambitions et enjeux qu'il aimerait voir se développer.

Date des futures réunions

Bureau communautaire et Copil projet de territoire :

Vendredi 10 mars 2017 à 14 heures

Réunion CIAS dossiers – vote documents budgétaires

Mardi 14 mars 2017 à 18 heures 30

Réunion conseil communautaire Vote documents budgétaires de plusieurs budgets annexes +

Mardi 14 mars 2017 à 19 heures

Réunion conseil communautaire vote documents budgétaires des budgets annexes +

Mardi 28 mars 2017 à 19 heures

Bureau communautaire approche budget général +

Vendredi 07 avril 2017 à 14 heures

Réunion conseil communautaire vote documents budgétaires budget général +

Jeudi 13 avril 2017 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures 35

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 1 2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Finances

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Attributions Compensatrices prévisionnelles – montants

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016 adoptant le régime de fiscalité Taxe Professionnelle Unique

Considérant les états fiscaux 2016 des communes membres de la Communauté de Communes Petite Montagne

Considérant la réglementation

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

FIXE le montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles hors CPS et DUSTP, pour l'année 2017 ainsi

COMMUNES nouvelles	COMMUNES ou Communes historiques	montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles hors CPS et DUSTP
	ANDELOT-MORVAL	5 077 €
	ARINTHOD	167 996 €
AROMAS	AROMAS VILLENEUVE LES CHARNOD	9 049 €
	LA BOISSIERE	860 €
	BROISSIA	228 €
	CERNON	275 258 €
	CEZIA	412 €
	CHARNOD	323 €
	CHEMILLA	508 €
	CHISSERIA	3 939 €
	CONDES	36 255 €

..../....

.../....

Délibération 1 2017.02.13

COMMUNES nouvelles	COMMUNES ou Communes historiques	montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles hors CPS et DUSTP
	CORNOD	3 373 €
	DRAMELAY	90 €
	GENOD	345 €
	GIGNY SUR SURAN	9 322 €
	LAVANS SUR VALOUSE	520 €
	MARIGNA SUR VALOUSE	657 €
	MONNETAY	384 €
	MONTFLEUR	2 364 €
MONTLAINIA	DESSIA, LAINS, MONTAGNA LE TEMPLIER	5 040 €
	MONTREVEL	16 289 €
	SAINT HYMETIERE	453 €
THOIRETTE - COISIA	COISIA , THOIRETTE	62 162 €
	VALFIN SUR VALOUSE	1 120 €
VAL SURAN	BOURCIA , LOUVENNE, SAINT JULIEN SUR SURAN VILLECHANTRIA	30 681 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	CHATONNAY, FETIGNY LEGNA, SAVIGN	2 184 €
	VESCLES	20 568 €
	VOSBLES	4 289 €

PREND ACTE que le montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles sera notifié à chaque commune membre par le président avant le 15 février 2017

PREND ACTE que les montants des Attributions Compensatrices définitives seront connus après connaissance de la DUSTP (Dotation Unique Spécifique Taxe Professionnelle) et de la partie CSP (Compensation pour la suppression Part Salaire) entrant dans ce calcul en vertu de la loi de finances 2017, de l'avis de la CLECT et d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président,
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/02/2017
et publication ou notification du 14/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Finances

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Attributions Compensatrices prévisionnelles – Périodicité de versements

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016 adoptant le régime de fiscalité Taxe Professionnelle Unique

Considérant les états fiscaux 2016 des communes membres de la Communauté de Communes Petite Montagne

Considérant le montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté à l'unanimité

DECIDE que les Attributions Compensatrices feront l'objet d'un versement aux communes selon les modalités ci-dessous :

Attributions Compensatrices prévisionnelles – montant inférieur ou égal à 10 000 €

- un versement en juin de chaque année

Attributions Compensatrices prévisionnelles – montant supérieur à 10 001 €

- versement mensuel du montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles divisé par 12

Attributions Compensatrices définitives après application de la réglementation en vigueur pour connaître le montant

- quelque soit le montant, une régularisation annuelle en fin d'année correspondant au montant des Attributions Compensatrices définitives défalquée du montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles déjà versées.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président,

Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/02/2017
et publication ou notification du 14/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 3 2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 42 Contre : 0 Abstention : 1

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Compétence environnement

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Approbation du zonage d'assainissement sur la commune historique de LAINS

Considérant l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle MONTLAINIA issue de la fusion des communes historiques DESSIA, LAINS et MONTAGNA le TEMPLIER avec effet au 01 janvier 2017

Considérant la délibération du 29/06/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de LAINS et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de LAINS du 27 octobre 2016 au 1^{er} décembre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

par 43 votants 42 pour 1 abstention 0 contre

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé en assainissement non collectif de la commune historique de LAINS

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de MONTLAINIA aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/02/2017
et publication ou notification du 14/02/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 4 2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 42 Contre : 0 Abstention : 1

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Compétence environnement

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Approbation du zonage d'assainissement sur la commune historique de LEGNA

Considérant l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle VALZIN EN PETITE MONTAGNE issue de la fusion des communes historiques CHATONNAY, FETIGNY, LEGNA et SAVIGNA avec effet au 01 janvier 2017

Considérant la délibération du 29/06/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de LEGNA et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de LEGNA du 21 octobre 2016 au 19 novembre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

par 43 votants 42 pour 1 abstention 0 contre

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé en assainissement de la commune historique de LEGNA

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de VALZIN EN PETITE MONTAGNE aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/02/2017
et publication ou notification du 14/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 5 2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Compétence environnement

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Approbation du zonage d'assainissement sur la commune de MONNETAY

Considérant la délibération du 29/06/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de MONNETAY et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de MONNETAY du 27 octobre 2016 au 1^{er} décembre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

par 43 votants 43 pour 0 abstention 0 contre

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de MONNETAY

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de MONNETAY aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/02/2017
et publication ou notification du 14/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 6 .2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Compétence environnement

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Approbation du zonage d'assainissement sur la commune de VOSBLES

Considérant la délibération du 29/06/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de VOSBLES et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de VOSBLES du 21 octobre 2016 au 19 novembre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

par 43 votants 43 pour 0 abstention 0 contre

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de VOSBLES

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de VOSBLES aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/02/2017
et publication ou notification du 14/02/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 7 .2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Compétence environnement

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT, Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics 2016 du service assainissement non collectif et celui pour l'année 2016 du service assainissement collectif

Considérant la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services 2016 du service assainissement non collectif et celle du rapport annuel sur le prix et la qualité des services pour l'année 2016 du service assainissement collectif

Après en avoir délibéré, **le conseil communautaire,**

APPROUVE à l'unanimité chacun des rapports présentés.

PREND ACTE que les rapports seront tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de chacune des communes membres de la Communauté de Communes Petite Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/02/2017
et publication ou notification du 14/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 8 2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Vie de l'Institution

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Election des membres du Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS) – complément de la délibération du 20 mai 2014

Vu le code d'action sociale et des familles notamment les articles L123.4 et suivants

Vu le décret 95-562 du 06 mai 1995 relatif aux centres intercommunaux d'action sociale (CIAS)

Vu les statuts de la communauté de communes Petite Montagne

Considérant que 12 personnes représenteront les structures oeuvrant dans le domaine social et qu'il convient que 12 délégués élus au sein du conseil communautaire siègent au conseil d'administration du CIAS, le Président étant membre de droit

Considérant la délibération du 20/05/2014 relative à l'élection des membres du Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS)

Considérant les modifications au sein du conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté :

Par 43 votants 43 voix pour 0 abstention 0 voix contre

SONT ELUS la liste des membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS ;, ils acceptent cette fonction

Jean-Paul COULON

Pascal FEAU

Jean-Claude NEVERS

PREND ACTE que siégeront également au CIAS les conseillers communautaires suivants :

Josiane CARRETIE

Françoise DUBOCAGE

Marie-Christine CHARBONNIER

Nicole VELON

Cyril JOURNEAUX

Jean-Yves BUCHOT

Claude BONNE

Isabelle BRANCHY

Bernard RUDE

PREND ACTE que le Président Jean-Louis DELORME est membre de droit

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents Pour copie conforme et certification,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/02/2017
et publication ou notification du 14/02/2017

Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 9 2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06 et 07/02/2017

Domaine Vie de l'Institution

L'an deux mil dix-sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME,

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRECOURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Contrats Natura 2000 signés avant 31.12.2016

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne avec effet au 01/01/2017, notamment la compétence optionnelle : « 1) Conduite d'actions d'intérêt communautaire pour la Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. »,

Considérant la délibération du 15 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire notamment par rapport au point ci-dessus qui stipule : « L'intérêt communautaire portera sur l'intégralité de la compétence de Protection et mise en valeur de l'environnement »,

Considérant les contrats Natura 2000 signés par les communes avant le 31/12/2016 portant contractualisation avec l'État et l'Europe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté :

Par 43 votants 43 voix pour 0 abstention 0 voix contre

DECIDE de sortir du champ de l'intérêt communautaire les contrats Natura 2000 signés par les communes avant le 31/12/2016 portant contractualisation avec l'État et l'Europe, soit :

- le contrat Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers portant sur la restauration hydraulique et la reconquête écologique des marais de Brenet et Vogna déposé le 24/10/2016 par la commune d'ARINTHOD,
- le contrat Natura 2000 en milieux forestiers portant sur la mise en place d'un îlot de bois sénescents déposé le 24/10/2016 par la commune d'ARINTHOD,
- le contrat Natura 2000 en milieux forestiers portant sur la mise en place d'un îlot de bois sénescents et d'arbres disséminés déposé le 21/10/2016 par la commune de Montagna-le-Templier. pour information, suite à l'arrêté préfectoral de M. le Préfet du Jura, cette commune a fusionné avec DESSIA et LAINS pour créer la commune nouvelle Montlainsia, avec effet au 01/01/2017.

PREND ACTE que la contractualisation se poursuivra donc avec les communes concernées.

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents. Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 01/03/2017
et publication ou notification du 23/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 10 .2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 6 et 07 février 2017

Date d'affichage : 21/02/2017

Domaine : Institution et vie politique

L'an deux mil dix - sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

Les absents excusés précédemment car retenus par une autre réunion en début de séance : E, prennent part au débat et au vote.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Représentants de la communauté de communes au SICTOM suite aux modifications au seil des conseils municipaux – effet au 13.02.2017.

Vu les statuts de la communauté de communes Petite Montagne

Vu les statuts du Sictom

Vu les propositions des communes membres de la communauté de communes pour désigner des représentants au sein du comité syndical du SICTOM

Vu les différents arrêtés préfectoraux de création de communes nouvelles avec effet au 01/01/2017

Vu les différents arrêtés préfectoraux portant modification des communes membres de la communauté de communes Petite Montagne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

PROCEDE à l'élection des membres pour représenter le Communauté de Communes au sein du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères de Lons le Saunier)

A l'unanimité sont élus les membres suivants :

COMMUNES nouvelles	COMMUNES ou Communes historiques	Délégués titulaires	Délégués suppléants
	ANDELOT-MORVAL	FAIVRE Jeanine 59 route de Saint Julien 39 320 ANDELOT - MORVAL	GILBERT Pierre 157 Route de ST Amour 39 320 ANDELOT - MORVAL
	ARINTHOD	HUGON Geneviève 1 rue Croix Guillaume 39 240 ARINTHOD	
		CHARBONNIER Marie-Christine 17 rue des Arcades 39 240 ARINTHOD	

Délibération 10.2017.02.13

COMMUNES nouvelles	COMMUNES ou Communes historiques	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AROMAS	AROMAS	BRANCHY Isabelle 2 rue de la Fromagerie VILLENEUVE les CHARNOD 39240 AROMAS	REYDELLET André 19 rue des Lilas Marsonnas 39 240 AROMAS
	VILLENEUVE LES CHARNOD		
	LA BOISSIERE	RENAUD Denis 6 chemin du Bourbouillon 39 240 ARINTHOD	MULLER Arno 10 rue du Facteur 39 240 LA BOISSIERE
	BROISSIA	BENOIT Françoise 39 320 BROISSIA	NICOD Patricia 39 320 BROISSIA
	CERNON	TISSOT Gilbert 3 route du Barrage 39 240 CERNON	RUDE Bernard 2 rue des Rosiers 39 240 CERNON
	CEZIA	JACQUEMIN Frédéric 1 rue Entre les Villes 39 240 CEZIA	BERBARDA Alain 3 chemin de la Fage verte 39 240 CEZIA
	CHARNOD	REBREYEND Eric Route de Villetant 39 240 CHARNOD	LANZARINI Isidore Au pont d'en haut 39 240 CHARNOD
	CHEMILLA	MORIER Christophe 6 grande Rue 39 240 CHEMILLA	VIOLY Stéphane 6 Chemin du Mont 39 240 CHEMILLA
	CHISSERIA	CALLAND Sylvie Chemin de la Chapelle 39 240 CHISSERIA	RENAUD Marie-Claude 2 Chemin de la Laye 39 240 CHISSERIA
	CONDES	PIQUET André 22 Rue du Lacs 39 240 CONDES	KLESCZC Francis 7 Rue des Grands Champs 39 240 CONDES
	CORNOD	Nathalie LUGAND Thorégna 39240 CORNOD	ANDREY Patrick Rue de la République - Thorégna 39240 CORNOD
	DRAMELAY	MICHELIN Dominique 3 rue de la Croix Le Mont 39240 DRAMELAY	
	GENOD	DALOS Alain 72 Route d'Arinthod 39 240 GENOD	DUPONT Marc 38 Place du Capitaine Janod 39 240 GENOD
	GIGNY SUR SURAN	CORSETTI Patrice Route de Craye 39 320 GIGNY sur SURAN	CAILLON Gérard 4 rue de la Condamine 39 320 GIGNY sur SURAN
	LAVANS SUR VALOUSE	PICOD Denis Montcoux 39 240 LAVANS sur VALOUSE	FURLI Jean Rue de l'Ancienne Fromagerie 39 240 LAVANS sur VALOUSE

...../.....

Délibération 10.2017.02.13

ID : 039-200012060-20170213-DEL1020170213S-DE

COMMUNES nouvelles	COMMUNES ou Communes historiques	Délégués titulaires	Délégués suppléants
	MARIGNA SUR VALOUSE	GAILLARD Annick 4 rue Principale 39 240 Marigna sur Valouse	
	MONNETAY	PAOLETTI Marie-Claude 50 rue Berthelot 39 240 LONS-LE-SAUNIER	MUSCAT Myriam 8 route des Cuettes 39 320 MONNETAY
	MONTFLEUR	CATTENOT Eliane	JONESCO Frédéric
MONTLAINIA	DESSIA		FEAU Pascal Les Granges DESSIA 39320 MONTLAINIA
	LAINS	BATHIAS Mireille 10 Rue des Rosiers LAINS 39320 MONTLAINIA	MUTIN Christian Rue des Rosiers LAINS 39320 MONTLAINIA
	MONTAGNA LE TEMPLIER	JOANNON Didier 8 Place de la Mairie MONTAGNA le TEMPLIER 39320 MONTLAINIA	JANOD Bernard 135 rue Vivaldi 01100 GROISSIAT
	MONTREVEL	POTIER Mireille 5 Impasse du Château d'eau Morges 39 320 MONTREVEL	BESSARD Maurice 7 Route de Lains 39 320 MONTREVEL
	SAINT HYMETIERE	VUITTON Roland 39 240 CHEMILLA	BUISSET Christophe 39 240 SAINT HYMETIERE
THOIRETTE - COISIA	COISIA	REYNIER Marc Grande Rue COISIA 39240 THOIRETTE-COISIA	CALLAMND Gilles 4 Grande Rue COISIA 39240 THOIRETTE-COISIA
	THOIRETTE	MATIAS Martine 22 rue Montée des Fontaines THOIRETTE 39 240 THOIRETTE- COISIA	GAUTHIER Christine 30 Grande Rue THOIRETTE 39240 THOIRETTECOISIA
	VALFIN SUR VALOUSE	TOURNIER Pascal Le Moulin 39 240 VALFIN sur VALOUSE	RENAUD Alexandre la Tournerie 39 240 VALFIN sur VALOUSE
VAL SURAN	BOURCIA	LEBRENTON Thierry Rue des Efforêt LA Boissière 39 320 VAL SURAN	CALLAMAND Edwidge Rue du Château BOURCIA 39320 VAL SURAN
	LOUVENNE	BUGNOD Christian Route de Louvenne Lapeyrousse 39 320 VAL SURAN	CARRAZ Gérard Route de Morges Lapeyrousse 39 320 VAL SURAN
	SAINT JULIEN SUR SURAN	BONNE Claude 200 lotissement Le Moulin SAINT-JULIEN 39320 VAL SURAN	ROUX Valérie Lot PELON SAINT-JULIEN 39320 VAL SURAN
	VILLECHANTRIA	BOUVIER Marie France Rue de l'Eglise 39 320 VILLECHANTRIA	LAZZAROTTO Liliane Villechantria 39320 VAL SURAN

Délibération 10.2017.02.13

VALZIN EN PETITE MONTAGNE	CHATONNAY	COMTE Thierry 12 Rue de l'Ecole CHATONNAY VALZIN EN PETITE MONTAGNE	GROS Mathieu 9 rue des Cheneviers CHATONNAY VALZIN EN PETITE MONTAGNE
	FETIGNY	JAEHN Nancy FETIGNY 39 240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE	CHARRIERE Gérard 7 Route de SARROGNA FETIGNY 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE
	LEGNA	BON Hervé 7 aux Peuges Agea 39 240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE	PAGET Christophe 3 Route de Légna 39 240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE
	SAVIGNA	CRAUSAZ Lilia 1 chemin du Vernois 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE	
	VESCLES	LEURS Laetitia 8 Route de Rupt 39 240 VESCLES	CEYZERIAT Raphaël Route de Rupt 39 240 VESCLES
	VOSBLES	RATEAU Robert Chavagna 39 240 VOSBLES	ECOIFFIER Alain 39 240 VOSBLES

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président,
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 21/02/2017
et publication ou notification du 21/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 11 .2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 6 et 07 février 2017

Date d'affichage : 27/02/2017

Domaine : Finances

L'an deux mil dix - sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie ï Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN, Cécile BESNIER ï TRECOURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Ouverture crédits nouveaux

Vu les dépenses non prévues au budget 2016 ne faisant pas l'objet de crédits reportés

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des dépenses ne faisant pas l'objet de crédits reportés à savoir :

Opération 91 Aventure Jeux Montfleur : compte 2188 montant 192.00 ú

Opération 92 Revitalisation 2 bourgs : compte 2031 montant 295.00 ú

Opération 40 Mobilier médiathèque : compte 2183 montant 470.00 ú

Opération 40 Mobilier médiathèque : compte 2188 montant 264.00 ú

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget 2017.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 27/02/2017
et publication ou notification du 27/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 12 .2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 6 et 07 février 2017

Date d'affichage : 27/02/2017

Domaine : Finances

L'an deux mil dix - sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : Ouverture crédits nouveaux Budget assainissement collectif

Considérant la nécessité de réaliser des aménagements dans diverses stations d'épuration avant le vote du budget primitif 2017 – assainissement collectif

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des dépenses ne faisant pas l'objet de crédits reportés à savoir :

Article 2156- dépenses : Matériel spécifique d'exploitation : 3 000.00 €

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget 2017.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 01/03/2017
et publication ou notification du 28/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 13 .2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 6 et 07 février 2017

Date d'affichage : 27/02/2017

Domaine : Finances

L'an deux mil dix - sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN, Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet: approbation convention d'objectifs et de moyens Office de tourisme 2017 et attribution contribution financière

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne et notamment sa compétence Tourisme

Considérant le partenariat avec Office du Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne

Considérant la réglementation

Considérant que le projet de convention d'objectifs et de moyens 2017 prévoit un subvention de la Communauté de Communes Petite Montagne à l'endroit de l'Office de Tourisme d'un montant de 22 075 €

le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017

ATTRIBUE à l'Office de Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne une contribution financière d'un montant de 22 075 € (vingt-deux mille soixante-quinze euros)

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaire se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/03/2017
et publication ou notification du 28/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 14 .2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 6 et 07 février 2017

Date d'affichage : 27/02/2017

Domaine : Compétences tourisme

L'an deux mil dix - sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : PDIPR : programme triennal d'entretien, d'aménagements et de valorisation des sentiers de randonnée – demande de subvention au Conseil Départemental

VU la compétence de la Communauté de Communes relative au tourisme prévoyant le développement et la promotion de sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

VU la délibération du Conseil Général du 28 mai 2010 validant le Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée comprenant 315km de sentiers de randonnée en Petite Montagne,

VU la poursuite du soutien financier du Département du Jura aux actions concernant l'entretien, l'aménagement et la valorisation des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR via un programme triennal proposé par les EPCI,

VU le contenu du programme, comportant le balisage, l'entretien, les travaux de sécurité et de valorisation sur les sentiers

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le programme triennal d'entretien, d'aménagements et de valorisation des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR

SOLLICITE du Conseil Départemental une participation à hauteur de 10€ du kilomètre par an pour l'entretien et le balisage

INDIQUE que les projets plus conséquents inscrits dans le programme feront l'objet d'un dépôt de demande de subvention particulier auprès du Conseil Départemental,

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/03/2017
et publication ou notification du 28/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 13 février 2017****Délibération 15 .2017.02.13****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote 43

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 6 et 07 février 2017

Date d'affichage : 27/02/2017

Domaine : Fonction publique

L'an deux mil dix - sept le treize février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : remboursement des frais des stagiaires

Le Président expose que la Communauté de Communes est amenée à bénéficier des services de stagiaires.

En fonction de la législation, ces stagiaires peuvent être amenés à bénéficier de gratifications.

Par ailleurs, certains de ces stagiaires engagent des frais de déplacement ou de repas dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Le Président propose de rembourser ces stagiaires selon la réglementation en vigueur

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité

DIT que les stagiaires seront rémunérés selon la législation en vigueur,

DECIDE de rembourser les stagiaires des frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de leurs missions, selon les mêmes modalités que celles du personnel de la Communauté de Communes.

DIT que les frais seront remboursés sur présentation d'un justificatif.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/03/2017
et publication ou notification du 28/02/2017

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 13.02.2017

Délibération 17 .2017.02.13

Nombre de membres

En exercice 49

Présents : 43 absents : 6

Qui ont pris part au vote

Pour 43 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06 et 07.02.2017

Domaine : Finances

L'an deux mil dix-sept le treize du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN, Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Objet : aventure jeux MONTFLEUR plan financement

Vu les statuts de la Communauté de Communes précisant ses compétences en matière de tourisme

Vu le projet touristique innovant d'aventure-jeux à Montfleur consistant en un sac-aventure vendu aux familles et qui leur permet de jouer en toute autonomie dans le cadre d'un parcours aménagé dans le village et possible à vélo

Considérant les possibilités de financement de ce projet, via le FNADT dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif du Jura et via le programme LEADER du Pays Lédonien

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré

SOLLICITE du FNADT (Etat) dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif du jura une subvention de 13 500 € soit 30% du montant total du projet

SOLLICITE des fonds Européens LEADER du Pays Lédonien une subvention d'un montant de 18 000 € soit 40% du montant total du projet

APPROUVE le plan de financement suivant

Dépenses		Recettes	
Prestation	34 000 €	Vente des sacs-aventure - Autofinancement CC (30%)	17 000 €
Communication	4 000 €	Subvention Région (40%)	18 000 €
Aménagements	5 000 €	Subvention FNADT – Massif (30%)	10 000 €
Signalétique	2 000 €		
Total	45 000 €	Total	45 000 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

Berger
Levrault

2017.02.13

.../....

ACCEPTE de prendre en charge les éventuels surcoûts ou co-financements inférieurs aux attentes ou défaillants

AUTORISE le Président à signer tout document relatif au lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, à la mise en œuvre et au financement de ce projet

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 09/03/2017
et publication ou notification du 09/03/2017

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME